

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 044-6219/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération : études et travaux de réhabilitation de la déchèterie de Rognac MET 19/11135/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Dans le cadre du dispositif d'amélioration du réseau des sept déchèteries existantes sur le Territoire du Pays Salonais, il est nécessaire de réhabiliter la déchèterie de Rognac. En effet, l'aménagement de la déchèterie actuelle et les installations vieillissantes montrent un certain nombre de limites dans le fonctionnement du site. Il est donc nécessaire d'améliorer les conditions d'exploitation du site (agrandissement des zones de dépôts pour des déchets verts et gravas notamment) et le service offert aux usagers, de mettre aux normes l'existant et de créer de nouvelles installations pour améliorer les conditions de travail des gardiens de la déchèterie et des prestataires chargés de l'évacuation des déchets.

Le coût prévisionnel total pour cette opération est estimé à 815 600 euros HT. Il est prévu de lancer le marché de maîtrise d'œuvre en 2019 et de réaliser les travaux en 2021 (notification du marché travaux fin 2020).

Ce type de projet peut être subventionné dans le cadre du dispositif de Fonds Départemental de Gestion Durable des Déchets Non Dangereux du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département 13 « Partenariat Métropolitain »	815 600 euros	80 %	652 480 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais	815 600 euros	20 %	163 120 euros
TOTAL			815 600 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération du Conseil de la Métropole FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole FAG 064-3083/17/CM du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n° 2017300400 relative à l'Opération Optimisation réseau déchèteries
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 17 juin 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : études et travaux de réhabilitation de la déchèterie de Rognac ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Collecte et Traitement des déchets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence Conseil de Territoire du Pays Salonais, opération : «Optimisation réseaux déchèteries » 2019302200 —Fonction : 7213.

Les recettes seront constatées à la section investissement du Budget Annexe Traitement des déchets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence Conseil de Territoire du Pays Salonais – Chapitre : 13 – Compte : 1323 – Fonction : 7213.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN